

attentivement du monde cet article, de le méditer profondément, d'en faire l'application au Canada, afin de voir ce qu'il contient de pratique pour nous.

A la page 65 de la publication que je viens de citer, on dit que la déclaration dont j'ai donné lecture a été préparée en 1943 et 1944 par un comité composé d'avocats et de spécialistes en politique et dont le comité aimerait sans doute avoir la liste. Voici leurs noms:

M. Henri Laugier, maintenant secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, au service des affaires sociales;

M. P. E. Corbett, anciennement de l'Université McGill et maintenant de l'Université Yale;

M. C. Wilfred Jenks, conseiller légiste de l'O.I.T.;

M. Ralchman, de Pologne;

M. Hu Shih, de Chine;

Señor del Vayo, d'Espagne; et

Le professeur Quincy Wright de l'Université de Chicago.

La délégation de Panama a présenté cette déclaration à l'Assemblée générale, comme on le voit à la page 217. Une résolution du 11 décembre 1946 renvoyait le projet au conseil économique et social pour qu'il le soumette à la commission des droits de l'homme afin que cette dernière en tienne compte dans la préparation de la charte internationale des droits.

Je suis tenté de dire quelques mots au Gouvernement sur cette charte. Si jamais on l'adopte et que notre Gouvernement s'en tienne aux propositions de l'Organisation des Nations Unies, il aura adopté des mesures qu'on n'a jamais osé étudier en cette enceinte ou au pays.

Il convient de donner cet avertissement aux honorables députés avant qu'ils ne se laissent emporter par leur enthousiasme pour les Nations Unies. Afin d'assumer pleinement les responsabilités imposées par cette résolution, il va sans dire que chaque Etat doit posséder et exercer une souveraineté absolue. Un mot sur ce point. A tous ceux qui, en cette enceinte, ont demandé avec beaucoup de sérieux que le Canada cède une partie de sa souveraineté, je tiens à dire que si le Canada cédait ce qui constitue l'essence même de sa souveraineté, il se trouverait dans l'impossibilité absolue de s'acquitter des responsabilités qui, implicitement, lui incomberaient en approuvant cette résolution.

Le Canada devrait être maître absolu de son régime économique, des biens et des services qu'il peut produire et consommer, ainsi que de sa politique commerciale, afin

de pouvoir déterminer avec quels pays il devra commercer et à quelles conditions; il devrait être aussi le maître absolu de son régime financier et jouir du pouvoir de déterminer quel système monétaire et quel système de crédit s'appliqueront tant à la production qu'à la consommation, et de déterminer la politique à suivre en matière de prix, ainsi que la façon de les établir, de les stabiliser et de les maintenir; il devrait être maître absolu quant à la forme de gouvernement à adopter; maître absolu de ses régimes législatif, judiciaire et exécutif, de sa politique de défense et de son régime d'instruction publique.

En outre, je formulerai quelques remarques à l'intention de plusieurs honorables députés qui, à mon avis, se sont montrés trop enthousiastes à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'ils ont pris la parole à la Chambre. Ils feraient mieux d'examiner toute cette question avant de tirer des conclusions hâtives touchant les organisations internationales et l'abandon partiel de notre souveraineté.

S'il désire s'acquitter comme il convient de ses obligations en ce qui concerne les droits de l'homme, le Canada, comme d'ailleurs tout autre pays, doit fonder sa politique nationale sur plusieurs principes fondamentaux. Je vais en indiquer cinq.

D'abord, les institutions devraient être démocratiques. Les ministres et les hauts fonctionnaires,—sans oublier les commissions,—devraient être, non seulement responsables au peuple et au Parlement, mais aussi responsables d'une façon sensitive, si je puis dire, à la volonté de la majorité. Quant à la volonté des minorités, elle serait religieusement respectée par la constitution aussi bien que par les lois et les institutions. La situation actuelle est loin de correspondre à ces desiderata.

L'Etat devrait ensuite décentraliser ses institutions politiques, son industrie et sa maîtrise financière, autant de domaines où la situation canadienne laisse plus ou moins à désirer en ce moment. Cela devrait donner à réfléchir à ceux qui préconisent la centralisation du pouvoir et, jusqu'à un certain point, l'amoin-drissement de l'autonomie provinciale.

L'Etat devrait enfin se fonder sur l'initiative privée: il faut que l'initiative privée soit stimulée par une production abondante sous un régime capitaliste équitable, par le droit à la propriété, le droit à l'épargne équitable et le droit de laisser des biens à ses héritiers.

Je m'arrête ici à la question de la production. J'affirme aux honorables députés, qu'ils soient socialistes ou non, que l'Etat n'a que deux moyens de réaliser la production. Comme l'exposait si bien l'*Economist* de Londres, il doit attirer l'âne avec une carotte ou le pousser à coups de bâton. A l'heure actuelle, les libéraux, vivement pressés par la C.C.F., tendent à détruire la carotte.